

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence, en raison de la pandémie du coronavirus COVID 19, le lundi 1er mars 2021 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 adoption de la politique familiale municipale et de son plan d'action

9.3.2 adoption de la politique MADA et de son plan d'action

9.3.3 modification de la résolution 19-11-007 - Dépôt d'une demande de financement au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité

9.3.4 projet municipalités nourricières - Entente de participation 2021-2022 - Ville de Gaspé et MRC de La Côte-de-Gaspé

9.4 Travaux publics

9.5 Services administratifs

9.5.1 adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMHG)

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 demande d'utilisation du territoire public - Lot 4 055 306, cadastre du Québec - Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (MERN)

9.6.2 demande de dérogation mineure - Madame Laurie-Isabelle Denis

9.6.3 demande de dérogation mineure - Me Isabelle Simard

9.6.4 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie - Union des municipalités du Québec (UMQ)

9.7 Direction générale

9.7.1 demande de la Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif

9.7.2 aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté de la Côte-de-Gaspé

9.7.3 reconnaissance à l'égard de feu Jules Bélanger

9.7.4 vente du lot 6 399 066, cadastre du Québec - Société québécoise des infrastructures

9.7.5 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Eastern Shores 2021-2024

9.8 Ressources humaines

9.8.1 démission d'une personne salariée

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 amende le règlement 1170-12 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme en : Modifiant l'article 1.8 « TERMINOLOGIE » en y ajoutant le terme « Géodôme » et sa définition.

- 10.2 règlement amendant le règlement 1171-12 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale en modifiant le titre de l'article 4.3 PROJET D'UTILITÉ PUBLIQUE, DE RÉCRÉATION INTENSIVE ET D'INDUSTRIE ARTISANALE et en modifiant le premier paragraphe de l'article 4.3.1 DOMAINE D'APPLICATION.
- 10.3 Règlement amendant le règlement de lotissement n°1157-11 en modifiant le titre du point C) de l'article 5.3 Normes particulières pour les habitations multifamiliales*, les projets intégrés* et les ensembles immobiliers*
- 10.4 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant le premier paragraphe de l'article 4.1 NOMBRE PAR TERRAIN*, en ajoutant un deuxième paragraphe à l'article 5.2 BATIMENTS* PROHIBES, en ajoutant l'article 7.7 GEODOME*, en créant la zone PA-182-1 à même la zone PA-182, en ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-1, en créant la zone PA-182-2 à même la zone PA-182 et en ajoutant la grille de spécifications pour la zone PA-182-2
- 10.5 règlement décrétant une dépense de 1 334 353 \$ et un emprunt de 1 149 115 \$ pour des travaux de construction d'une piste cyclable dans le secteur de Rivière-au-Renard

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière